

**JEAN-CLAUDE KROSS**

avec la collaboration de Dominique Paganelli

# MES CONVICTIONS INTIMES



Pygmalion

Extrait de la publication





# MES CONVICTIONS INTIMES



JEAN-CLAUDE KROSS

*Avec la collaboration de Dominique Paganelli*

MES CONVICTIONS  
INTIMES



Pygmalion

Sur simple demande adressée à  
Pygmalion, 87 quai Panhard et Levassor 75647 Paris Cedex 13,  
vous recevrez gratuitement notre catalogue  
qui vous tiendra au courant de nos dernières publications.

---

© 2009, Pygmalion, département de Flammarion  
ISBN 978-2-7564-0206-2

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5 (2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

*À mon épouse « Chaton » sans qui rien n'est possible.*

*À Noémie, Vincent, Simon et Émilie, nos amours.*

*En souvenir de Samuel, parti trop tôt.*





*« La loi ne demande pas compte aux juges des moyens par lesquels ils se sont convaincus, elle ne leur prescrit pas de règles desquelles ils doivent faire particulièrement dépendre la plénitude et la suffisance d'une preuve ; elle leur prescrit de s'interroger eux-mêmes dans le silence et le recueillement et de chercher, dans la sincérité de leur conscience, quelle impression ont faite, sur leur raison, les preuves rapportées contre l'accusé, et les moyens de sa défense. La loi ne leur fait que cette seule question, qui renferme toute la mesure de leurs devoirs : "Avez-vous une intime conviction ?" »*

Article 353 du Code de procédure pénale.



# INTRODUCTION

## Pour transmettre

L'idée d'écrire ce livre m'est venue progressivement, comme un désir, un défi, une évidence.

Le désir, c'est la volonté de transmettre. D'abord à ma fille Noémie et à mes petits-enfants. Puis aux enfants de mon frère, décédé prématurément. Transmettre un simple témoignage sur leurs origines afin qu'ils n'oublient pas d'où ils viennent. Ils sont les descendants d'étrangers de confession juive. Moi-même, j'ai parfois été défini, par des personnes de l'administration, comme fils d'étrangers, naturalisés français. Je souhaite que ni eux ni leurs enfants ne puissent un jour le dénier afin qu'ils respectent implicitement ce rappel biblique : « N'oublie jamais que tu as été étranger en terre d'Égypte. »

Le défi, c'est de réussir à ne rien oublier. Mais, en toute honnêteté, j'essaie de parler de moi en intéressant les autres, parce qu'à travers mon histoire j'aborde le monde méconnu de la justice, je dévoile les méandres de mon intégration dans cette institution en particulier et dans la société française en général. Parcours du combattant, somme toute partagé par nombre de Français.

L'évidence, ce sont des membres de ma famille, des amis, des professionnels et même des journalistes qui m'ont souvent interpellé en me déclarant :

## MES CONVICTIONS INTIMES

— Avec les affaires que tu as jugées et les expériences qui ont été les tiennes, tu devrais écrire un livre.

C'est une envie que j'éprouve depuis longtemps, qui s'est toujours heurtée à cette angoisse : mais qui cela peut-il intéresser ? L'affection et l'amitié ne sont-elles pas des pièges ? Écrire, c'est s'exposer, c'est aussi se révéler et permettre à une intimité d'affleurer sans qu'on s'en rende compte. Mais le désir de transmettre a été le plus fort. Il me fallait un déclic. Il est arrivé le 19 juin 2008, à 19 heures.

J'étais tranquillement dans le bureau réservé aux vice-présidents de la 16<sup>e</sup> chambre du tribunal de grande instance de Paris, attendant de me rendre à la fête organisée par la presse judiciaire, quand le téléphone a sonné. Au bout de la ligne, j'ai entendu la voix claire et agréable d'Anne-Julie Paschal, jeune juge siégeant avec moi depuis deux ans. Elle a hurlé :

— Ça y est, Jean-Claude, le Conseil supérieur de la magistrature a statué, il donne un avis favorable à ma nomination en qualité de juge d'instruction à Paris et toi, tu vas être avocat général à la cour d'appel de Paris.

Mon premier réflexe a été de lui demander si ses informations étaient sûres... certaines. Sa joie, son rire ne cessaient de résonner dans le combiné au point d'être contagieux. Je riaais à mon tour de bon cœur. Nous étions comme deux gamins venant de réussir une belle et grosse bêtise...

— Mais tu es vraiment sûre, Julie ? Ce n'est pas une blague ?

J'ai dû répéter cette question une dizaine de fois et j'avais, pour toute réponse, sa gaieté si naturelle et si rafraîchissante finissant toujours, sur un ton enjoué, par me donner du « monsieur l'avocat général ».

Nous avons raccroché, nous promettant de poursuivre cette discussion à la soirée de la presse judiciaire. J'étais tourneboulé. Je voulais ce poste, qualifié de « hors hiérarchie » à moins de deux ans de ma retraite. Je le voulais de

## INTRODUCTION

toutes mes forces, sans oser y croire. Instinctivement, j'ai saisi mon portable et j'ai composé le numéro du cabinet de gynécologie de mon épouse. Elle devait encore avoir des patientes à examiner, puisque c'est sa messagerie que j'ai entendue. Je décidai alors de l'appeler sur son portable. Je tombai sur sa boîte vocale. Terrible de ne pouvoir, de vive voix, dans l'instant, partager une telle joie avec celle qui m'accompagne si tendrement depuis plus de trente-cinq ans ! J'ai bredouillé un message où j'ai dû prononcer quatre ou cinq fois les termes d'« avocat général », dix fois celui de CSM. Je n'étais pas très clair tant j'étais ému. Pourtant, c'est à elle, avant n'importe quel autre, qu'il me faut transmettre cette nouvelle même si, par superstition, je sais qu'il faut tout de même attendre le décret de nomination. Comme elle me le répète souvent :

— C'est invraisemblable, il faut toujours que tu t'an-goisses !

Oui, c'est vrai... pour conjurer le mauvais sort, peut-être.

Un peu déçu, je sais cependant que je vais la voir dans quelques heures, et nous parlerons de tout cela. Je me doute qu'elle répondra à mon message, mais je serai alors parmi mes amis journalistes, à la buvette du Palais. J'ai besoin de la regarder pour lire dans ses yeux vifs combien elle est heureuse pour moi. Je comprends que ma nomination à ce poste est une reconnaissance de ma qualité de Français, de mon amour profond pour ce pays. J'ai en quelque sorte vaincu cette image insupportable du « juif errant ». Qui peut le comprendre ?

Et puis, en raccrochant, ma joie se heurte d'un coup à l'infinie tristesse de ne pouvoir partager ce moment avec des êtres chers disparus. Avec notre fils Samuel, décédé le 24 janvier 1994 à l'âge de quinze ans et demi, de cette maladie au nom terrifiant parce que synonyme de mort : la mucoviscidose. Avec mon frère, Marcel, qui était mon aîné de dix-huit ans, lui aussi parti trop tôt, à cinquante-huit ans. Avec mes parents qui m'ont si peu parlé et qui

## MES CONVICTIONS INTIMES

m'ont donné envie de rassembler mes souvenirs pour que notre fille Noémie ne puisse dire, lorsque je ne serai plus de ce monde : « Je ne sais rien de la vie de papa, de ses joies, de ses bonheurs ou de sa tristesse et de ses malheurs. » Oui, ce livre est essentiellement un passage de témoin pour ne pas laisser un sentiment d'inachevé, d'oubli. J'emploie à dessein le mot témoin, parce que je suis le témoin, attristé, de l'impossibilité de bien se construire dans le non-dit, le silence, l'ignorance de son passé. Mon histoire, mes racines, ce que je suis devenu, les obstacles de la vie, certains m'ont englouti, j'ai surmonté les autres, il me faut les transmettre. Ce n'est pas à cause d'un ego surdimensionné, ce n'est pas par vanité, mais parce que j'ai souffert de n'avoir pas su. J'ai eu parfois honte d'ignorer les prénoms de mes grands-parents paternels, les noms des frères et sœurs de mon père, d'où venaient mes grands-parents maternels, ce qui s'est passé réellement pour eux entre 1940 et 1945.

Me voilà avocat général, mon « bâton de maréchal ».

J'ai été choisi, alors que je ne m'y attendais pas, pour requérir au procès en appel d'Yvan Colonna. Cela m'a angoissé et comblé de joie à la fois. Voilà encore un dossier hyper-médiatisé, que jugera une cour d'assises spéciale. Je n'étais pas programmé pour cela. D'ailleurs, rien ne m'a jamais été concédé. J'ai dû aller chercher tout ce que j'ai obtenu professionnellement, en sachant combien ont compté certaines personnes du milieu judiciaire qui m'ont été d'un grand soutien par la confiance qu'elles m'ont témoignée.

Mais je le répète, c'est surtout pour Noémie, notre fille, et nos petits-enfants, Simon et Émilie, que je me décide à prendre la plume. Non pas pour qu'ils jugent, mais pour qu'ils sachent.

# I

## Fils d'étrangers naturalisés français...

Frampole... Ronopole... Deux villes. L'une située en Pologne mais qui a été par moments russe. L'autre en Ukraine, sur les bords de la mer d'Azov. Ces deux villes ont vu la naissance de mes parents. Bassia Winokour, ma mère, est née à Frampole le 25 mars 1909 ; mon père, Michel Kross, à Ronopole, le 15 décembre 1898. Séparément, et avant qu'ils ne se rencontrent, la France a été leur destination. Les parents de ma mère ont quitté la Russie alors qu'elle était âgée de trois ans environ. Elle n'a eu de cesse de me répéter que la France est une terre paradisiaque. Les juifs des petits « Schtettle » ne fredonnaient-ils pas ces mots : « Heureux comme Dieu en France » ? En effet, pour les hommes et femmes des synagogues, la fille aînée de l'Église ressemble au paradis sur terre !

Pour mon père, Michel, la France n'est qu'une étape vers d'autres « cieux », les États-Unis d'Amérique. Le rêve américain a touché ce jeune juif de dix-huit ans, sans profession, sans éducation, sauf celle qu'il a reçue des écoles talmudiques de l'époque. Sa langue est à la fois le russe, l'hébreu et le yiddish. C'est ce rêve qui l'a entraîné à prendre cette folle décision de s'engager en 1916 dans l'armée du tsar. Pour ce pacifiste, la guerre devient une



## MES CONVICTIONS INTIMES

chance, celle de rallier un pays d'Europe qui sera le tremplin vers les États-Unis. Un jeune juif dans l'armée du tsar, cela ne devait pas être fréquent ! A-t-il dissimulé sa religion, ses origines ? Je l'ignore. Mais je sais simplement qu'au côté du corps expéditionnaire russe à Salonique, il a été blessé et pris en charge par des soldats français. Et l'aubaine, dans cette boucherie des hommes, c'est qu'il a été hospitalisé à Marseille. À la faveur d'une balle et du sang versé, il a réussi à atteindre la France. Première étape avant de franchir l'Atlantique et d'atteindre son Graal. Mais malheureusement, la vie n'est jamais aussi simple que dans les rêves. La Révolution soviétique va bouleverser ses plans. Les autorités françaises le considèrent comme un potentiel « agent bolchevique ».

On se méfie de lui aux États-Unis. On se méfie de lui en France. Les USA ne le veulent pas. La France ne le veut plus. Elle l'incite fermement à quitter le territoire en lui payant un retour vers l'URSS. Lui voulait simplement prendre le train de la liberté en marche. On le pousse dans un wagon qui se dirige vers l'est, l'exacte direction opposée à ses espoirs. Comme il est déterminé à vivre libre, il saute du train dans des circonstances que je n'ai jamais pu connaître. Le voilà déserteur de l'armée russe, en même temps que précoce étranger en situation irrégulière. Comme aujourd'hui, rien n'arrête la volonté farouche des candidats à l'immigration de s'établir là où ils l'ont décidé, là où ils pensent pouvoir s'épanouir, là où ils croient avoir le plus de chances d'être respectés. Mon père ne reverra plus jamais la Russie, ni ses parents, ni ses frères et sœurs qui seront massacrés au cours de la Seconde Guerre mondiale. Il restera en France.

Grâce à une châtelaine du château de Coudrecieux dans la Sarthe (à moins que ce soit sa régisseuse, ça encore je l'ignore), il trouve un emploi d'ouvrier agricole. Enfin, sa situation administrative se régularise. Les hommes de France sont au front, il faut une main-d'œuvre dure à la tâche et solide. Les Russes ont cette réputation. Il fera

## FILS D'ÉTRANGERS NATURALISÉS FRANÇAIS...

l'affaire. Il est resté là-bas, dans la Sarthe, jusqu'à la fin de la guerre. Il a gagné ensuite Paris et le quartier du Marais (appelé, en yiddish, le *Pletzl*) où des membres de la communauté juive originaire d'Europe centrale vont lui apprendre le métier de tailleur. À vingt-huit ans, il s'installe dans son atelier.

La tradition juive des petits villages de Russie veut qu'un jeune homme travailleur et courageux se marie avec une jeune fille pouvant lui apporter une dot. Il est donc devenu un précurseur involontaire de l'Internet d'aujourd'hui et du site de rencontres « Meetic ». Comme de très nombreux ashkénazes, il contacte une « marieuse », femme réputée et connue au sein de la communauté juive pour avoir un carnet d'adresses efficace. La première proposition de l'entremetteuse est la bonne, puisqu'elle lui présente ma mère, Bassia. Elle a dix-sept ans, seule fille des quatre enfants d'une famille d'ouvriers qui travaille dans la fourrure. Ce n'est pas la richesse, mais ses parents respectent la tradition et constituent une dot pour leur fille. Je crois que c'est au détriment de leurs trois fils. Ils en tiendront rigueur à ma mère toute leur vie. Les relations familiales seront, pour le moins, tumultueuses !

Le 19 août 1926, mes parents se marient à la mairie de Fontenay-sous-Bois. Est-ce un mariage d'amour ? Curieusement, je réponds aujourd'hui oui, sans aucune hésitation... Simplement, leur amour s'est construit au fil des années de vie commune. Ils ont fait le chemin à l'envers. L'entreprise de séduction a joué après coup. Lorsque, adulte, j'ai demandé à mon père, âgé de quatre-vingt-dix ans :

— Dis, papa, as-tu aimé maman ?

Sa réponse a été réfléchie, mais révélatrice :

— On s'est bien accordés.

Leur couple a fonctionné comme un instrument de musique et ce fut effectivement la mélodie du bonheur, sans aucune ombre.

Oui... ils se sont bien accordés. Cet homme mûr de vingt-huit ans, parlant le français avec un fort accent

## MES CONVICTIONS INTIMES

yiddish, ne sachant pas l'écrire, bien que le lisant couramment, et cette adolescente parfaitement intégrée, mue par une ambition farouche de réussir socialement et financièrement. L'ouvrier agricole est devenu un bon tailleur, volontaire, mais plutôt effacé. Il ne sait pas qu'il épouse une femme de tête, une femme d'affaires. C'est Bassia qui fera de lui un homme à la situation aisée. C'est Bassia qui le sauvera de la déportation.

En effet, du 1<sup>er</sup> décembre 1941 au mois d'avril 1944, mon père, juif, étranger et apatride, est interné au camp de Mauriac. Ma mère ira jusqu'à soudoyer le chef du camp pour que jamais son Michel ne parte dans les convois de la mort, direction Compiègne puis Auschwitz. Des années plus tard, elle me répétera – ce qui avait le don de m'exaspérer – que « tout homme a son prix ». Peut-être parlait-elle aussi bien du prix à payer au chef de camp que de la valeur inestimable de « son » homme. Elle était prête à tout pour le sauver. C'est du moins ce que je pense aujourd'hui puisque je n'en ai jamais parlé sérieusement avec elle. On ne parle pas de cette chose-là chez nous, en tout cas pas avec moi. Si l'anecdote du camp me revient, c'est bien sûr pour souligner cet aspect de la personnalité de ma mère, femme au caractère trempé. C'est aussi pour apporter la confirmation, définitive j'espère, que j'ai bien été conçu en juin 1944, puisque mon père n'a été libéré du camp de Mauriac qu'au mois d'avril. Le jour de la fête des Mères en mai 1944, mon frère Marcel, âgé alors de seize ans, élève au lycée Blaise-Pascal de Clermont-Ferrand, vient de gagner le maquis du Mont Mouchet avec André Rouchon, son meilleur ami, lui-même âgé de dix-huit ans. Il laisse une lettre émouvante que j'ai retrouvée au moment de son décès, plus de quarante ans après :

« Chère Maman, cher Papa,

Je vais vous faire un grand chagrin mais il faudra réagir et être assez forts pour que l'on puisse fêter tous ensemble la libération. Je pars à l'instant (en vélo que je vous renverrai) pour un camp d'instruction de la Résistance qui est

## *FILS D'ÉTRANGERS NATURALISÉS FRANÇAIS...*

essentiellement formé d'étudiants commandés par des officiers de l'armée. Rien ne nous manquera, nous avons des armes et du ravitaillement en masse. Il y a trois jours que j'aurais dû partir mais Papa était trop malade et maintenant un jour de retard me ferait considérer comme déserteur car depuis plusieurs mois j'ai accepté cette loi si dure mais si compréhensible qu'aucun lien sauf la conscience ne nous fait obéir aux ordres. Je suis un des plus jeunes mais l'âge ne compte pas et mon physique me permet de supporter tout ce que nous aurons à supporter. Surtout Maman du courage et toi Papa, je te conjure de comprendre ce que je fais et pourquoi je suis parti car les "boches" nous ont fait assez de mal. D'ailleurs, jusqu'à la fin du mois de mai, je ne risque absolument rien et dans les deux premières semaines de juin, au moment du débarquement, les risques ne sont pas plus grands que pour ceux qui devront rester dans les villes. Et si tu savais à quel point la Résistance est importante et en nombre et en moyens d'action tu serais émerveillé et ce n'est pas cent soixante-quinze hommes qui en font partie, c'est peut-être cinq, dix fois plus car sur tous les camarades que je connais, un sur quatre en fait partie.

Donc courage, et espérez que dans deux mois je serai de nouveau avec vous et libre. J'ai pris tout ce qu'il me fallait et surtout n'essayez pas de me rattraper, je suis déjà loin.

Je vous écrirais le plus souvent que je pourrais.

À bientôt et libre.

Votre Marcel. »

Je comprends aujourd'hui que cette lettre m'a permis d'être conçu et de naître. Mes parents apprenant la mort d'André Rouchon, et sans nouvelles de mon frère, décident de me garder lorsque ma mère se retrouve enceinte. Elle m'a confié bien plus tard que, dans les années précédant la guerre, elle n'a pas hésité à recourir à plusieurs reprises à des « faiseuses d'anges », ce qui aurait pu lui valoir alors la cour d'assises ! Je suis, comme disait mon frère, « un dommage collatéral » de la guerre. Je suis arrivé de

## Table

INTRODUCTION : Pour transmettre .....	11
I. Fils d'étrangers naturalisés français... ..	15
II. Français parmi les Français ! .....	23
III. Et Dieu dans tout ça ? .....	29
IV. Le temps des études .....	35
V. De l'uniforme à la robe... ..	45
VI. Juge à Chartres .....	59
VII. Une justice, les yeux dans les yeux.....	81
VIII. Magistrat instructeur.....	103
IX. La détention provisoire .....	119
X. Les relations entre magistrats et avocats .....	129
XI. L'AFMI : entre politique et médias .....	135
XII. Le 9-3 est une promotion.....	149
XIII. Retour à Paris : la 16 <sup>e</sup> chambre .....	169
XIV. Les procès politiques.....	183
XV. Le 35 bis.....	221
XVI. La der' à la 23 <sup>e</sup> chambre correctionnelle .....	225
XVII. Avocat général.....	229
XVIII. L'affaire Colonna ou la tentative de prise en otage de la justice .....	235
XIX. Vers juin 2010 .....	259
ANNEXE : L'affaire des Irlandais de Vincennes .....	265

Composition et mise en page



N° d'édition : L.01EUCN000217.N001  
Dépôt légal : mai 2009